



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

### OBJET

2021-04-17

**Budget primitif  
2021 : budget  
général**

DATE DE  
CONVOCATION  
09 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE  
19 avril 2021

Nombre de Conseillers  
en exercice ..... 33  
Nombre de présents..... 29  
Nombre d’absents ..... 1  
Procurations ..... 3  
Nombre de votants ..... 32

“ L’an 2021, le 15 avril, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique CAP, Maire.

### Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, Julie MERCIER, David MOAN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

### Etait absente :

Haoua LE GALL

### Etaient représentés :

Michel CORRE à Claire LE VOT, François THOUROUDE à Nathalie BATHANY, Olivier LEBOSQUAIN à Raymond-Jean LAURET

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BATHANY

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-04-17

## Budget primitif 2021 : budget général

### Rapporteur

Dominique CAP, Maire

### Exposé :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

VU la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 18 février 2021,

### Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2021 (**joint en annexe**), arrêté en équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8 158 704,03 €	8 158 704,03 €
FONCTIONNEMENT	12 403 207,19 €	12 403 207,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 561 911,22 €</b>	<b>20 561 911,22 €</b>

Entendue(s) la (les) :

Séance plénière des commissions du 08-04-2021

### Vote

Conseillers présents ..... 29  
Conseillers représentés ..... 3  
Ayant voté pour ..... 24  
Ayant voté contre ..... 8  
S'étant abstenu ..... 0  
N'ayant pas pris part au vote ..... 0

### Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Dominique CAP



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le ..... 20-04-2021  
Publié le ..... 20-04-2021  
Notifié le ..... 20-04-2021